

214C1823
FR0000053399-OP022-AS09

3 septembre 2014

Ouverture et calendrier de l'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société.

CNIM
(Euronext Paris)

Le 2 septembre 2014, l'Autorité des marchés financiers a fait connaître qu'elle a déclaré conforme l'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société CNIM déposée, en application des articles 233-1, 2° et 234-2 du règlement général, par Crédit Agricole Corporate and Investment Bank et Natixis, agissant pour le compte de la société Soluni¹ (cf. D&I 214C1805 du 2 septembre 2014).

La note d'information de la société Soluni (visa n°14-476 en date du 1^{er} septembre 2014) et la note en réponse de la société CNIM (visa n°14-477 en date du 1^{er} septembre 2014) ont été diffusées et les informations mentionnées à l'article 231-28 du règlement général ont été déposées et diffusées (cf. communiqués diffusés ce jour).

En conséquence, en application des articles 231-32 et 233-2 du règlement général, l'offre publique d'achat simplifiée sera ouverte **du 4 au 17 septembre 2014 inclus** :

- du 4 au 10 septembre 2014 inclus, au prix de 105 € par action avant détachement de la distribution exceptionnelle d'un montant de 30 € par action² ;
- du 11 au 17 septembre 2014 inclus, au prix de 75 € par action après détachement de la distribution exceptionnelle précitée².

Kepler Cheuvreux se portera acquéreur sur le marché, pour le compte de l'initiateur, des actions apportées à l'offre, sur la base d'un ordre d'achat libellé au prix d'offre (cf. ci-dessus) visant la totalité des actions CNIM non détenues par l'initiateur.

Euronext Paris publiera les conditions de réalisation de l'offre et son calendrier détaillé.

¹ Société contrôlée à 99,34% par Mme Christiane Dmitrieff par l'intermédiaire de la société Arnina, dont le gérant est M. Nicolas Dmitrieff.

² Une assemblée générale de la société a été convoquée pour le 8 septembre 2014 en vue de statuer sur une distribution exceptionnelle de 30 € par action (prélevée sur le poste « réserves » de CNIM) dont les dates de détachement et de mise en paiement seraient fixées par le directoire de CNIM. La date de détachement du coupon relatif à ladite distribution exceptionnelle devrait intervenir pendant la durée de l'offre. En tout état de cause, la date de détachement du coupon devra intervenir, en cas d'adoption de cette résolution par l'assemblée générale de CNIM le 8 septembre 2014, au plus tard le 24 décembre 2014. Il est précisé que l'initiateur, qui détient à titre individuel 56,43% du capital et 56,23% des droits de vote de la société, a l'intention de voter en faveur de cette résolution. Cependant, si cette résolution n'était pas adoptée ou n'était pas mise en œuvre, le prix de l'offre serait de 105 € par action durant toute la durée de l'offre